



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 58095

Texte de la question

M. Michel Terrot attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'impérieuse nécessité de développer le ferroutage dans notre pays. En effet, à l'heure où la route est de plus en plus dangereuse, de plus en plus polluante et de plus en plus chère, le transport routier de fret peut souvent être remplacé par le rail. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il a d'ores et déjà prises en ce sens.

Texte de la réponse

Le développement du transport ferroviaire, notamment le fret, constitue une priorité pour le Gouvernement dans la perspective d'un meilleur équilibre entre les différents modes de transport. L'Etat s'est fixé d'ailleurs un objectif ambitieux de doublement du trafic ferroviaire actuel de marchandises à l'horizon 2010. Jusqu'à présent, l'effort de l'Etat et des entreprises ferroviaires s'est surtout porté sur le transport combiné non accompagné de conteneurs, caisses mobiles ou semi-remorques. Les avantages du transport ferroviaire, pour la partie principale du trajet, sont ainsi associés à ceux du transport routier qui assure les transports terminaux, permettant ainsi une desserte fine du territoire, tout en répondant aux attentes des populations en termes d'environnement, de sécurité et de décongestion des infrastructures routières. L'aide de l'Etat au transport combiné a d'ailleurs crû sensiblement au cours de ces dernières années, afin d'offrir une offre compétitive par rapport au transport routier et de permettre l'extension ou la création de terminaux de transbordement rail-route. En Europe, le ferroutage, au sens du transport par chemin de fer de poids lourds accompagnés de leurs conducteurs, a jusqu'à présent été relativement peu développé, si ce ne sont quelques cas spécifiques de franchissement de zones naturelles délicates. La principale difficulté à la mise en oeuvre d'un tel système, par un pays comme la France, tient aux normes dimensionnelles du gabarit sur le réseau ferré national. Cependant, pour les secteurs sensibles, comme par exemple les traversées alpines, il a été décidé, lors de l'annonce des décisions sur le projet de nouvelle liaison ferroviaire transalpine, de favoriser le développement du ferroutage. Sans attendre la réalisation de ce projet, une première ligne de ferroutage transalpine via le point frontière de Modane sera mise en place à l'horizon 2005. Cela nécessitera d'importants travaux d'agrandissement du gabarit ferroviaire, notamment sous le tunnel du Fréjus, pour permettre le transport de camions de dimensions standard. Un comité de pilotage associant les principaux acteurs intéressés vient d'être constitué pour mener à bien ce projet. Courant 2002, une première expérimentation sera réalisée avec du matériel spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58095

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1055

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4284